Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 081-200034064-20231212-112122023DEL1-DE

Communauté de Communes du Cordais et du Causse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023 à 18 H 00**
**SALLE DES FETES – PENNE**

L'an deux mille-vingt-trois, le douze décembre, à 17 Heures 45, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes, à PENNE, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

***Etaient Présents :***

**Commune de CORDES** : Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL (Titulaires).
**Commune de PENNE :** Mesdames Laurence POILLERAT, Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).
**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :**
**Commune de LES CABANNES :** Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).
**Commune de VAOUR :** Madame Nathalie MULET (Titulaire).
**Commune de LAPARROUQUIAL :** Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).
**Commune de MILHARS :** Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS. (Titulaires).
**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Messieurs Alex BRIERE (Titulaire).
**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).
**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).
**Commune de SOUEL :** Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).
**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).
**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).
**Commune de LE RIOLS :**
**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).
**Commune de LOUBERS :**
**Commune de LABARTHE BLEYS :** Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).
**Commune de MARNAVES :**
**Commune de NOAILLES :** Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean- Philippe GINESTE (Titulaires).
**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Brice LAURET (Suppléant)
**Commune de SALLES sur CEROU :** Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire).
**Commune de ST MICHEL DE VAX :** Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)
**Commune d'AMARENS :** Monsieur Patrick MONTELS (Titulaire)
**Commune de FRAUSSEILLES :** Madame Arielle BRUN (Titulaire).
**Commune de DONNAZAC :** Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

***Pouvoirs :***

Madame Sandrine LACROIX à Monsieur Philippe WOILLEZ
Monsieur Jean-Claude LAVI à Monsieur Frédéric ICHARD
Monsieur Bernard TRESSOLS à Monsieur Bernard ANDRIEU
Monsieur Bernard RIVIERE à Monsieur Alex BRIERE
Monsieur Jérémie STEIL à Madame Nathalie MULET

***Formant la majorité des membres en exercice et représentés.***

**Absents et excusés** : Madame Nadine FILIPE, Messieurs Serge DALMIERES (BOURNAZEL), Claude GENIEY (LOUBERS), Benoit OURLIAC (MARNAVES), Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (ST MARTIN-LAGUEPIE), Serge BESOMBES (LE RIOLS)

***Monsieur Frédéric ICHARD a été élu secrétaire de séance.***

***1-12122023*- Délibération autorisant le Président à signer la convention M.S.A « Grandir en Milieu Rural ».**

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le
ID : 081-200034064-20231212-112122023DEL1-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Caroline BREUILLARD, Vice-Présidente en charge de l'Habitat, l'Enfance-Jeunesse et Développement de l'Action Sociale présente au conseil communautaire, le dispositif d'accompagnement de la MSA « Grandir en Milieu Rural – (GMR) » qui fait de la 4C un territoire prioritaire au regard d'une prise en compte bien spécifique de sa population rurale.

La convention présentée et relative à ce niveau dispositif, repose sur la mise en place d'un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d' actions et de projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires sur une ou plusieurs thématiques du «GMR » sur le territoire de la 4C. Il s'agit d'une convention cadre qui sera signée annuellement jusqu'en 2025.

Le présent projet de convention présentée, porte sur les actions et projets de l'année 2023.

Le conseil communautaire entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et sur proposition de Monsieur le Président,

- **Valide** la mise en œuvre de ce nouveau dispositif « Grandir en Milieu Rural » à l'échelle du territoire de la 4C,
**- Valide** le projet de la convention exposée,

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

| Le secrétaire de séance | Le Président, |
|---|---|
| Frédéric ICHARD | Bernard ANDRIEU |

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du